

Compte Rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2020

Etaient présents : F. PERN SAVIGNAC - D. COURDESSES – P. OGBURN – F. REVELLI – MC PHILIPPEAU - G. BOUISSET – G. TILLON – A. TARTINI – J. MAGUET

Excusés : E. DUJARDIN (pouvoir P. OGBURN) – N. CASTEX (pouvoir G. BOUISSET) – P. SERAYSSOL (pouvoir G. TILLON)

Absent : P. DAURE – C. JOUANY – JL CAGNAC

Secrétaire de Séance : Georgette TILLON

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020 approuvé et paraphé par tous.

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Comme le veut la Loi, Mme le Maire quitte la salle du Conseil Municipal afin que Mme Georgette TILLON présente le Compte Administratif 2019. Elle rappelle que celui-ci est en accord avec le Compte de Gestion du Trésorier et fait l'état des lieux suivant :

Fonctionnement :

- Dépenses : 839 603.96 €
- Recettes : 1 015 929.21 €

D'où un excédent de l'exercice de : 176 325.25 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de : 206 888.09 € soit un excédent total de 383 213.34 €.

Investissement :

- Dépenses : 390 341.65 €
- Recettes : 893 114.79 €

D'où un excédent de l'exercice de 502 773.14 € duquel il convient de déduire le déficit antérieur reporté de 195 735.53 € soit un excédent total de 307 037.61 €.

Les restes à réaliser repris s'élèvent à 194 500 € en dépenses.

Elle détaille plusieurs chapitres tant en dépenses qu'en recettes et propose de voter afin d'approuver le Compte Administratif 2019.

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

2) Approbation du Compte de Gestion 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes ont été exécutées, Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le compte de gestion 2019 établi par le receveur.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

3) Montant des redevances d'occupation du domaine public

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande de deux commerçants d'installer une terrasse sur le domaine public. Il convient également de réviser le tarif de droit de place du marché hebdomadaire.

Elle précise que l'occupation privative du domaine public nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté, et entraîne le paiement d'une redevance.

Le montant de cette redevance doit être fixé par l'assemblée délibérante. Elle propose les montants suivants :

Marché hebdomadaire selon l'importance de l'étal et du besoin en branchement électrique

- 1 €/ml/an pour les stands ne nécessitant pas de branchement,
- 55 €/an pour les petits stands de faible consommation électrique,
- 125 €/an pour les grands stands énergivores (frigo, rôtissoire...)

Terrasses, cafés, devantures de magasin

- 5 €/m²/an,

Camions de vente ou livraison outillage, matelas...

Forfait 40 € par jour.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4) Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles

Année 2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de la participation aux frais de fonctionnement de nos écoles demandé aux communes extérieures est de 700 € par enfant.

Elle propose de solliciter uniquement les communes ne possédant pas d'école et de fixer le montant à 750 € pour l'année 2020.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Questions diverses

Composition du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020 /

Président : Fabienne PERN SAVIGNAC

Vice-présidente : Georgette TILLON

Assesseurs : Jocelyne MAGUET, Patrick OGBURN, Françoise REVELLI

Secrétaire : Pascale FABRE

Madame le maire présente succinctement le budget de la communauté de communes Quercy Vert Aveyron voté le 5 mars 2020.

Compte-rendu de la rencontre avec les responsables de La Poste quant à l'avenir du bureau de Montricoux.

La séance est levée à 22 h 30.